COMMUNE DE DRAP

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 19
votants : 27

OBJET : EDUCATION : Fixation des tarifs de la Restauration scolaire

L'an deux mille quatorze
le lundi 4 du mois d'août à 18 heures 30
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en Conseil, en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 JUILLET 2014
PRESENTS : Romain BIANCHI / Alexandra RUSSO / Virginie GIMENEZ/ Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Francoise DAMILANO /Philippe JANIN/ Taoufik FATFOUTA/ Sonia CHAKROUNI / Jean-Luc CAMBRA/ Eddie DEGIOVANNI / Catherine DINI / Charles BEVACQUA/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Emmanuelle GAZIELLO / Delphine BOLLARO/ VESTRI pierre/ GIMENEZ Jean-Marc/ Philippe MINEUR
PROCURATIONS: Melanie MORINI à Monsieur Romain BIANCHI / Sophie ESPOSITO à Monsieur Jean-Marc GIMENEZ / Nathalie DIGANI à Madame Virginie GIMENEZ / Christine DECORDIER à Madame Alexandra RUSSO/ Gracienne DODAIN à Monsieur Philippe MINEUR/ Serge DIGANI à Monsieur Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Marc LEROY à Monsieur Pierre VESTRI / José DRAGONI à Madame Emmanuelle GAZIELLO.
Secrétaire de séance : Monsieur Romain BIANCHI

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

VU le Code Général des collectivités Territoriales notamment son article L2122-22

VU l'Arrêt du 11 juin 2014 n°359931 et 359932 du Conseil d'Etat

CONSIDERANT l'intérêt pour les familles de bénéficier d'un service de restauration scolaire.

CONSIDERANT la gestion de la restauration scolaire par la Caisse des écoles ;

IL EST DECIDE au Conseil municipal de fixer les tarifs de la restauration scolaire selon les modalités suivantes :

Maternels : 2.40 €

Elémentaires : 2.60 €

Adultes contribuant au service de l'Education et de l'Enseignement : 3.85 € (enseignants, agents des écoles,...)

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire de DRAP
Robert NARDELLI

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture
le : 6/8/14
et publication en mairie le : 6/8/14